



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 janvier 2022

Délibération n° 03

Date de convocation
14.01.2022

Date d'affichage
18.01.2022

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 33

votants : 35

Objet : Présentation du bilan annuel de la démarche visant à l'amélioration de la participation citoyenne et le dialogue habitants / élus.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. C. YOUMBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

Mme H. KIRCALI par M. E. ALAMAMY – Mme A. MEJIAS par M. P. PELLOUX.

Monsieur Bernard ZAOUÏ a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales dans ses articles L.2143-1, L.2122-2-1 et L.2122-18-1

VU la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

VU la délibération n°3 du conseil municipal du 19 octobre 2020,

VU l'avis de la commission Aménagement et Développement durables

CONSIDERANT que la ville a souhaité intégrer les conseils de quartier dans une démarche globale inscrite dans une charte de proximité et de relations aux citoyens qui intègre plusieurs autres outils,

CONSIDERANT que la ville souhaite dresser un bilan annuel du fonctionnement de chaque outil en particulier et de la démarche dans son ensemble,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du bilan de la charte de proximité tel qu'il est joint en annexe,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 24 janvier 2022

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 28

Contre : -

Abstentions : 7 (Mme L. Massé – M. G. Prilleux – Mme A. Adjéli – M. S. Rouillier – M. D. Roussaux – Mme A. Méjias – M. P. Pelloux)